



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> CBSA – QC Region - Security Guard S	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 47419-193593/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 47419-193593	<b>Date</b> 2018-10-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-014-7604	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-8-41065 (014)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-10-17</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Vandonk, Tyler	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor014
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (906) 615-2065 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-193593/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-193593

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41065

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

La modification 002 à la demande de soumissions 47419-193593/A a été soulevée pour les raisons suivantes :

1. Modifier la demande de soumissions.
2. Répondre aux questions qui ont été posées lors de la visite obligatoire des lieux et des questions subséquentes.

### **1. Modifier la demande de soumissions.**

**Au paragraphe 3 de la section 3.2.3 IHC les besoins en ressources de l'Annexe A : Énoncé des travaux :**

**Supprimer:**

Les urgences ou autres situations imprévues ou non, peuvent obliger l'ASFC à faire appel à des ressources supplémentaires. L'entrepreneur doit être en mesure de fournir le nombre requis de ressources dans les deux quatre (4) heures.

**Insérer:**

Les urgences ou autres situations imprévues ou non, peuvent obliger l'ASFC à faire appel à des ressources supplémentaires. L'entrepreneur doit être en mesure de fournir le nombre requis de ressources dans les quatre (4) heures.

### **2. Répondre aux questions qui ont été posées lors de la visite obligatoire des lieux et des questions subséquentes.**

Question 1A:

Est-il prévu que le proposant fournisse des curriculum vitae / une preuve d'éducation pour les gardes ou le personnel de direction?

Réponse 1A:

Les soumissionnaires doivent fournir toutes les exigences minimales pour les ressources de gestion et de garde, y compris un curriculum vitae démontrant l'expérience requise, tel que décrite dans l'EDT, ainsi que toutes les certifications, licences et preuves de résidence. La preuve pour la gestion doit être fournie avant l'attribution du contrat. La preuve pour les gardes doit être fournie avant la date de mise en service du contrat.

Question 1B:

Si oui, quels critères sont requis? Combien de CV?

Réponse 1B:

Des CVs pour toutes les ressources proposées sont requis. Les soumissionnaires doivent également soumettre toutes les exigences minimales pour toutes les ressources: CV démontrant l'expérience requise tel que décrite dans l'EDT, toutes les attestations requises, l'attribution de permis et la preuve de résidence.

Question 1C:

Cette information doit-elle être fournie avec la soumission ou lors de l'attribution du contrat?

Réponse 1C:

Toutes les ressources doivent être attestées et avoir fourni la preuve de toutes les exigences minimales décrites dans l'EDT avant la date de mise en service. La preuve pour le de gestion doit être fournie avant l'attribution du contrat. La preuve pour les gardes doit être fournie avant la date de mise en service du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-193593/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-193593

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41065

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Question 2:

Quels volume de ressources (gardes) est nécessaire?

Réponse 2:

Tel qu'indiqué dans l'EDT à la section 3.3, durant la durée du contrat, le fournisseur devrait disposer d'un bassin d'au moins 151 ressources.

Question 3:

Quel est le volume estimé des ressources requis pour les opérations quotidiennes?

Réponse 3:

Il est estimé que de 69 à 82 ressources par jour seront nécessaires au CSI de Laval, auxquels s'ajoute 8 ressources par jour aux bureaux satellites.

Question 4:

Le volume estimé de ressources pour les demandes de dernière minute/ad hoc?

Réponse 4:

Les demandes varieront, mais elles pourraient nécessiter jusqu'à 6 ressources à l'intérieur des 4 heures suivant la demande de la part de l'ASFC.

Question 5:

J'ai examiné la DP et je note que la demande de véhicules incorpore 8 fourgonnettes de 7 passagers et 4 fourgonnettes de 12 passagers. XXX était à la conférence de soumissionnaires lundi et a l'impression que nous pourrions avoir besoin d'un autobus de 24 passagers et j'jusqu'à 15 véhicules au total. Je note également qu'un véhicule de 12 passagers nécessite un permis de chauffeur d'autobus commercial plutôt qu'un permis de conduire ordinaire, ce qui entraîne une augmentation des salaires de ces conducteurs. Est-il permis d'ajouter au nombre total de fourgonnettes pour éviter d'utiliser le modèle à 12 passagers? Est-ce ainsi que la discussion de 15 véhicules est entrée en jeu?

Réponse 5:

Tel qu'indiqué dans la partie 11 de l'EDT, quatre véhicules de 12 passagers, ainsi que des ressources avec les permis appropriés, sont requis pour ce contrat.

Question 6:

Partie 6 référence 6.1

Quel est le délai pour l'obtention d'une cote de sécurité TPSGC pour les ressources affectées au CSI?

Réponse 6:

S'il vous plaît suivre le lien pour les délais de traitement: <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/personnel/enquete-screening-fra.html#s10>

Question 7:

Partie 6 référence 6.2

Quel est le délai pour l'obtention d'une cote de sécurité de l'ASFC pour les ressources affectées au CSI?

Réponse 7:

Normes de service des enquêtes de sécurité sur le personnel relatives à la cote de fiabilité: 20 jours ouvrables à compter de la réception de tous les formulaires de sécurité de l'ASFC dûment remplis et des empreintes digitales. S'il vous plaît suivre le lien: [http://atlas/cb-dgc/pol/cm-mc/sv-vs/psss\\_nesp\\_fra.asp#toc11](http://atlas/cb-dgc/pol/cm-mc/sv-vs/psss_nesp_fra.asp#toc11)

Question 8:

Partie 6 référence générale

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-193593/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-193593

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41065

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Est-ce que les ressources doivent avoir les 2 cotes pour travailler sur les sites de l'ASFC?

Réponse 8:

Les ressources disposant d'une cote valide de la DSIC seront autorisées à travailler sur les sites de l'ASFC pendant que la vérification par l'ASFC de la fiabilité approfondie est en cours.

Question 9:

Dans le mandat proposé nous devons assurer la garde et la surveillance de toutes les personnes ainsi que leurs bagages et effets personnels (argents, bijoux etc.) Quels sont les valeurs potentielles donc nous avons la responsabilité?

Réponse 9:

Ceci dépend des clients. Les valeurs peuvent variées.

Question 10:

Dans l'éventualité où il y aurait une perte, un bris ou un vol quelle sera l'imputabilité de l'entrepreneur?

Réponse 10:

S'il vous plaît voir l'ANNEXE F : Recouvrement des coûts – Frais supplémentaires

Question 11:

Y a-t-il un montant maximum de pénalité ou remboursement s'il y a une imputabilité quelconque dans la question ci-dessus?

Réponse 11:

S'il vous plaît voir l'ANNEXE F : Recouvrement des coûts – Frais supplémentaires

Question 12:

Quelle est le montant des objets de valeur que l'entrepreneur est tenu de gérer pour les détenus? Il y a-t-il une limite?

Réponse 12:

Ceci dépend des clients. Les valeurs peuvent variées.

Question 13:

Annexe A Tâches Administratives 3.1.5

Selon la lecture du texte, l'équipe de gestion locale n'effectuera plus de tâches administratives déterminées aux points A, B, C, D, E, F, G. Dans les spécifications ces tâches sont nécessaires aux fonctionnements des opérations. Nous ne voyons aucunes ressources de prévue pour effectuer ces tâches dans les grilles de taux; est-ce normal?

Réponse 13:

L'équipe locale de gestion sera responsable de la gestion des ressources. Les tâches administratives seront effectuées par une ressource ne relevant pas de ce contrat (le responsable des comptes), dont le taux devrait être intégré au taux horaires des autres ressources.

Question 14:

Annexe A 3.2.3

Lors des urgences nous disposons de 4 heures pour fournir des ressources, jusqu'à combien de ressources dois-t-on s'attendre? Durant ce temps peut-on facturer le temps supplémentaire?

Réponse 14:

Conformément à l'EDT, il incombe au contractant de fournir six ressources supplémentaires dans un délai de quatre heures, à la demande de l'ASFC.

1. Le nombre sera déterminé par l'ASFC.

---

Les ressources seront payées conformément à l'ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT.

Question 15:

Annexe A Effectifs

Au point 3.3.1 vous faites allusions à un bassin de 151 ressources, + 8 pour les bureaux satellite, donc nous avons un total de 159. Mais au point 3.4.1, lors d'arrivée massive, nous devons avoir jusqu'à 30 ressources supplémentaires. Doit-on comprendre que le bassin doit toujours être de 181 ressources plus les gestionnaires?

Réponse 15:

L'autorisation de tâches (AT) pour une arrivée massive de migrants (l'ajout de jusqu'à 30 gardes supplémentaires) ne sera utilisée qu'en cas d'urgence.

Question 16:

Annexe A Effectifs

Les 30 ressources supplémentaires doivent-elles avoir les mêmes cotes de sécurité, soit de TPSGC et de l'ASFC?

Réponse 16:

Oui, toutes les ressources doivent satisfaire aux exigences de sécurité décrites dans la DP aux parties 6: 6.1 et 6.2 ainsi que 7: 7.3.

Question 17:

Annexe A Effectifs

Les 30 ressources supplémentaires doivent-elles avoir les mêmes formations initiales que les ressources affectées au bassin initial, soit les 40 heures pour chaque ressource avant d'être admissible à exercer leurs fonctions seules?

Réponse 17:

L'autorisation de tâches (AT) pour une arrivée massive de migrants (l'ajout de jusqu'à 30 gardes supplémentaires) ne sera utilisée qu'en cas d'urgence. Les ressources de l'AT ne seraient pas tenues de suivre les 40 heures de formation sur site au CSI, car elles seraient utilisées ailleurs.

Question 18:

Annexe A Effectifs

Les 30 ressources supplémentaires doivent-elles posséder les mêmes prérequis, soit le 4B, CIZR, etc...

Réponse 18:

Il est attendu que les 30 ressources supplémentaires aient: un permis de sécurité du Québec, un permis de conduire 4B, une cote de sécurité de la DSIC.

Question 19:

Annexe A Effectifs

Les 30 ressources supplémentaires doivent-elles être formées 8 heures annuellement en aux mêmes principes que les 159 ressources initiales?

Réponse 19:

L'autorisation de tâches (AT) pour une arrivée massive de migrants (l'ajout de jusqu'à 30 gardes supplémentaires) ne sera utilisée qu'en cas d'urgence. Les ressources de l'AT ne seraient pas tenues d'assister à la formation requise.

Question 20:

Nous comptons +/- 15 heures de formation dans cette section qui doit être complétée dans les 3 premiers mois d'entrée pour les ressources. Est-ce uniquement pour les nouvelles ressources ou tous ceux qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-193593/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-193593

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41065

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

sont en poste pour ce nouveau contrat?

Réponse 20 :

La formation à faire à l'intérieur des trois premiers mois du contrat doit être complétée par toutes les ressources (nouvelles ou existantes).

Question 21:

Est-ce que les 30 ressources supplémentaires sont assujetties à cette formation?

Réponse 21 :

L'autorisation de tâches (AT) pour une arrivée massive de migrants (l'ajout de jusqu'à 30 gardes supplémentaires) ne sera utilisée qu'en cas d'urgence. Les ressources de l'AT ne seraient pas tenues d'assister à la formation à faire à l'intérieur des trois premiers mois du contrat.

Question 22:

Est-ce que l'ASFC est responsable de fournir cette formation?

Réponse 22 :

Oui, l'ASFC fournira toute la formation obligatoire durant les trois premiers mois de prestation de service.

Question 23:

Annexe A Expérience minimal requise

Nous constatons que des exigences pour les positions de supervision sont requises, tel que Gestionnaire des opérations, Gestionnaire adjoint des opérations et Superviseur de quart; est-ce normal de ne pas demander au préalable les C.V proposés?

Réponse 23 :

Les CV des ressources de gestion seront requis après l'attribution du contrat afin de s'assurer que chaque ressource rencontre les exigences minimales.

Question 24:

Est-ce aussi normal qu'aucune évaluation n'est faite pour l'équipe de gestion proposée?

Réponse 24 :

Les CV des ressources de gestion seront requis après l'attribution du contrat afin de s'assurer que chaque ressource rencontre les exigences minimales.

Question 25:

Annexe A 6.1 manques d'effectif

Au point #2, quels sont les frais possibles pouvant se rattacher à une telle situation et dans quels cas ceci s'appliquera?

Réponse 25 :

S'il vous plaît voir l'ANNEXE F : Recouvrement des coûts – Frais supplémentaires.

Question 26:

Annexe A Exigence relative à l'uniforme

Est-ce que l'ensemble du personnel + les 30 ressources doivent posséder un gilet pare-balles?

Réponse 26 :

Un gilet pare-balles souple est requis pour toutes les ressources affectées aux transports et aux tâches des bureaux satellites. Il appartient au fournisseur de décider s'il souhaite fournir un gilet pour chaque ressource sur chaque quart de travail planifié ou s'il disposera d'une collection de gilets à partager en fonction des besoins.

Question 27:

Annexe A Véhicules

Quel est la quantité de transports effectués par jour?

Réponse 27 :

Il est difficile de dire le nombre exact. Ceci dépend du jour de la semaine, la clientèle au CSI et les arrestations effectuées dans les points d'entrées. Une journée normale de semaine pourrait avoir de 10 à 15 transports. Ce chiffre peut être très variable.

Question 28:

Annexe A Véhicules

Quel est le nombre de Km effectué par année par véhicule?

Réponse 28 :

Pour l'année 2018, pondéré jusqu'en décembre 2018 : une moyenne de 27 000km par véhicule.

Question 29:

Quels moyens sont pris par le client afin de limiter la manipulation des objets personnels des détenus?

Réponse 29 :

Ceci fait partie des ordres de poste. Il va de soi qu'il y a des manipulations d'objets personnels.

Question 30: Comme il s'agit d'une convention collective fédérale qui vient à échéance, advenant une augmentation des salaires, pourrions-nous renégocier les taux soumissionnés?

Réponse 30 :

Non, les prix soumis pour la période ferme et la période d'option ne peut pas être renégocié.

Question 31:

Nous constatons à la lecture de l'appel d'offres cité en rubrique, qu'aucun salaire et/ou primes ne sont divulgués. Pourriez-vous partager ces informations afin de nous permettre de soumissionner avec les montants réels?

Réponse 31 :

Non, cette information est confidentielle de l'entreprise

Question 32:

Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences Clause 3.

Exigences en matière d'assurance (p. 20 de 60)

Il est indiqué que le soumissionnaire doit fournir une lettre d'intention d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance. Nous avons placé la demande auprès de notre compagnie d'assurance et ces derniers désirent émettre un certificat d'assurance « À qui de droit » pour prouver notre couverture plutôt que de vous fournir une lettre. Acceptez-vous cette demande?

Réponse 32 :

Oui, la certification serait nécessaire pour fournir la preuve de chacun des domaines énumérés à l'Annexe E : Exigences en matière d'assurance.

Question 33:

Par rapport aux anciens devis nous avons remarqué que vous ne faites aucune évaluation des compétences de la compagnie, soit avec des mises en situation, soit par la vérification de la qualité des services offerts par le soumissionnaire en demandant des références de clients actuels. Est-ce que TPSGC va faire une analyse en profondeur des services offert et ou des compétences des soumissionnaires? Nous croyons fortement que ce type d'évaluation vous permettrait d'ajouter ou enlever

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-193593/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-193593

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41065

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

des points aux soumissionnaires et ainsi vous permettrait de faire un choix plus judicieux.

Réponse 33 :

Non, une analyse des services et des compétences du soumissionnaire ne sera pas effectuée en fonction des critères de l'évaluation.

Question 34:

Avez-vous prévu une période de transition entre le parc de véhicules de l'ASFC et celui qui doit être fourni par l'entrepreneur?

Réponse 34 :

Une période de transition sera utilisée pour ce qui en est de la gestion et du parc de véhicules.

Question 35:

2.1.1 3. lii.

Une formation est donnée pour la décontamination et quelle est l'équipement fourni par nos agents?

Réponse 35 :

Pour achever la décontamination, les gardiens devront transporter les effets de détenus dans une pièce chauffée. Aucun équipement séparé ne sera requis par les gardes.

Question 36:

Partie 3. 3.

En ce qui concerne la transition de 8 semaines avant la date et avant la résiliation du contrat, est-ce facturable?

Réponse 36 :

Oui; l'ASFC paiera uniquement les ressources fournissant des services pendant la période de transition.

Question 37:

3.1.4 3.h

Quel employé est prévu pour exécuter les tâches d'une admission (un superviseur ou un agent de sécurité)

Réponse 37 :

Un superviseur.

Question 38:

3.1.3 1.

Qui décide du nombre de superviseur au CSI sur chaque quart de travail?

Réponse 38 :

L'ASFC détermine la gestion requise pour chaque quart de travail.

Question 39:

4.3.1 et 4.3.2. Sensibilisation aux réalités culturelles, au harcèlement et à la diversité (env. 2 heures) et Formation sur la santé mentale et la prévention du suicide (env. 3 heures).

Il est indiqué que ces formations sont offertes en ligne par l'ASFC. Veuillez clarifier si ces formations seront complétées sur les lieux de travail, et si ces heures seront facturables.

Réponse 39 :

La formation en ligne sera complétée par des ressources sur leur temps libre, et cette formation ne sera pas facturable à l'ASFC.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
47419-193593/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
47419-193593

N° de la modif - Amd. No.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41065

Id de l'acheteur - Buyer ID  
TOR014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Question 40:

6.2

Vous mentionner que les heures supplémentaires sont payables aux règlements provinciaux en vigueur, comme le contrat est fédéral le Code canadien du travail ne s'applique pas?

Réponse 40 :

Le soumissionnaire doit respecter toutes les lois provinciales de l'emploi, le Canada remboursera l'entrepreneur pour les heures supplémentaires travaillées au taux présentés dans B1.2 au fil du temps la grille tarifaire de l'annexe B, base de paiement.

Question 41:

Appel d'offres – Annexe E (Exigences en matière d'assurance)

Nous croyons que plusieurs clauses dans cette section ne s'appliquent pas aux services demandés dans l'appel d'offres actuel. Est-ce que le contrat est négociable ?

Réponse 41 :

Toutes les exigences en matière d'assurance à l'annexe E, sont nécessaires par le soumissionnaire, ce n'est pas négociable.